

01000 - Gestion financière

**Propositions de Garanties d'emprunts
- Organismes de divers - Bartischgut**

Rapport n° CP/2019/045

Service gestionnaire :

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de maintenir une garantie d'emprunt sollicitée par l'association Bartischgut.

Par délibération n° CP/2018/337 du 1^{er} octobre 2018, la Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé d'accorder la garantie du Département à l'association Bartischgut à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 2 600 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué de deux Lignes du Prêt PAM et PAM Eco-prêt (prêt amélioration) de 1 200 000 € et de 1 400 000 €. Cet emprunt est destiné à financer l'opération de restructuration de la Maison de retraite Bartischgut située à Strasbourg.

Les caractéristiques du contrat de prêt initialement prévues par la délibération n° CP/2018/337 de la Commission Permanente du 1^{er} octobre 2018 ont été modifiées. Ces caractéristiques ne prévoyaient pas la mention relative à la durée de préfinancement.

Il est proposé de décider de maintenir la garantie départementale pour cet emprunt aux conditions indiquées dans l'annexe jointe à la présente délibération et dans la nouvelle convention jointe au présent rapport.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'accorder la garantie du Département à l'association Bartischgut à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 600 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de restructuration de la Maison de retraite Bartischgut située à Strasbourg et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération.

Au titre de la contre garantie, l'association Bartischgut devra s'engager par convention, à inscrire une hypothèque conventionnelle au profit du Département du Bas-Rhin sur ses biens cadastrés au Livre Foncier de Strasbourg, section ET n°334/111 et n°337/44.

- approuve les termes du projet de convention, joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Strasbourg, le 25/01/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a smaller 'B' and a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY